

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 27 avril 2018	N° 2018-192

Convocation du 20 avril 2018

Aujourd'hui vendredi 27 avril 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Yohan DAVID, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphane DELAUX, M. Arnaud DELLU, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUEH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. François JAY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain TURBY à M. Kévin SUBRENAT
Mme Maribel BERNARD à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU
M. Nicolas BRUGERE à Mme Dominique IRIART
M. Jean-Louis DAVID à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID
Mme Laurence DESSERTINE à M. Stéphane DELAUX
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à M. Didier CAZABONNE
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH
M. Bernard JUNCA à Mme Karine ROUX-LABAT
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOULET
M. Pierre LOTHAIRE à M. Eric MARTIN
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Patrick BOBET
M. Michel POIGNONEC à Mme Anne-Marie LEMAIRE

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Christophe DUPRAT à M. Michel DUCHENE à partir de 12h10
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET à partir de 12h10
M. Jean TOUZEAU à M. Michel HERITIE à partir de 12h20
M. Michel VERNEJOUL à Mme Andréa KISS à partir de 11h30
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Pierre TURON à partir de 12h10
M. Erick AOUIZERATE à Mme Cécile BARRIERE à partir de 11h15
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 11h50
M. Vincent FELTESSE à Mme Michèle DELAUNAY à partir de 11h15
M. Marik FETOUEH à Mme Chantal CHABBAT à partir de 12h32
Mme Florence FORZY-RAFFARD à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 11h00
M. Philippe FRAILE MARTIN à Mme Magali FRONZES de 10h à 11h05
M. Thierry MILLET à Mme Christine PEYRE jusqu'à 10h55
M. Benoît RAUTUREAU à M. Daniel HICKEL à partir de 11h20
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 10h40
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON à partir de 11h55
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 11h50
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS à partir de 12h20

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 27 avril 2018	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Mission enseignement supérieur, recherche et innovation	N° 2018-192

Opération campus Bordeaux - participation financière de Bordeaux Métropole à la création d'un pôle de vie de campus à la Victoire (cours de la Marne) à Bordeaux - Décision - Autorisation

Madame Dominique IRIART présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La participation de Bordeaux Métropole à l'Opération campus porte sur un investissement de 54,6M€ en direction des espaces publics et de la vie de campus, facteurs essentiels de l'attractivité et du rayonnement des sites universitaires bordelais.

La présente délibération porte sur la participation financière de la Métropole à la réhabilitation et à la transformation du bâtiment de la filière Odontologie cours de la Marne à Bordeaux en un bâtiment dédié à la vie de campus. Cette opération fait suite à la construction d'un nouveau bâtiment pour accueillir les formations et la recherche en Odontologie sur le site de Carreire, finalisant le projet de regroupement des filières de santé sur ce site universitaire.

Le bâtiment cours de la Marne, libéré de ses précédents occupants, va être réhabilité et profondément remanié pour devenir un lieu de vie de campus bordelais majeur. Il accueillera des espaces d'accueil et d'information à destination des étudiants, le pôle associatif étudiant actuellement situé dans les bâtiments rue Broca, un nouvel amphithéâtre de grande capacité et multi usages (enseignement, colloques, pièces de théâtre...), des salles de sports (fitness, danse, yoga...) et un centre documentaire nouvelle génération permettant d'offrir des espaces de travail en autonomie sur de très larges horaires d'ouverture, y compris en soirée et les week-ends.

Ce projet, conforme à l'ambition portée par Bordeaux Métropole de soutien à la qualité de vie et d'étude des étudiants ainsi qu'à l'attractivité et au rayonnement de ses sites universitaires est inscrit dans la convention de site de l'Opération campus Bordeaux (signée en 2010 et actualisée en 2017).

Sur un coût total estimé à 12,3 M€, la participation de Bordeaux Métropole à ce projet porte sur un montant de 4,4 M€, aux côtés de la région Nouvelle-Aquitaine pour 2,5 M€, d'un recours à l'emprunt souscrit par l'Université de Bordeaux auprès de la Banque européenne d'investissement (BEI) dans le cadre de l'Opération campus Bordeaux pour 4 M€ et de l'Etat via les intérêts de la dotation campus pour 1,4 M€.

1. Cadre partenarial de l'Opération campus Bordeaux

Bordeaux Métropole est engagée aux côtés des universités de Bordeaux et de Bordeaux Montaigne, de la Caisse des dépôts, de l'État et de la Région, au sein de l'Opération campus Bordeaux. Ce plan d'investissement exceptionnel lancé en 2008, de plus de 400M€, vise à réhabiliter une large partie des locaux des universités bordelaises, à renforcer l'attrait et la qualité de vie des étudiants avec la participation financière de l'Etat (dotation placée de 475M€ produisant des intérêts annuels), de la région Nouvelle-Aquitaine (jusqu'à 200M€) et de Bordeaux Métropole (54,6M€).

La participation financière de la Métropole a pour objet de cofinancer des opérations d'aménagement d'espaces publics pour renforcer l'accès et l'attractivité des sites universitaires (28M€), de financer des opérations immobilières de vie de campus (23,5M€) et de participer au projet immobilier d'enseignement supérieur et de recherche de Carreire à Bordeaux (3,1M€).

2. Des opérations de « vie de campus » à l'usage du plus grand nombre

Principe d'intervention

Les opérations immobilières financées dans le cadre de l'appel à projet national Opération campus par Bordeaux Métropole visent à améliorer l'attractivité et le rayonnement de l'Université mais également à soutenir le développement d'une haute qualité de vie et d'études pour ses étudiants et usagers (personnels, enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs).

Si le public prioritaire de ces installations sportives et culturelles universitaires remarquables sont les étudiants et les personnels des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, l'ambition de la Métropole par ces investissements est de faire des sites universitaires de Bordeaux des lieux ouverts toute l'année et à tous les publics riverains des campus. Aussi, par ses investissements, la Métropole entend améliorer la qualité d'accueil et d'ouverture des équipements de vie de campus, de manière à en favoriser l'appropriation par les publics extra-universitaires.

Équipements financés par Bordeaux Métropole dans le cadre de l'Opération campus

Ainsi et au regard de ce double objectif d'attractivité universitaire et d'ouverture sur la cité des équipements de vie de campus, les projets suivants ont été retenus dans le cadre de l'Opération campus pour faire l'objet d'un cofinancement de la Métropole :

	Équipement	Site universitaire	Financement			Livraison
			Intérêt ANR (État)	Région	Métropole	
Bâtiment de vie associative et culturelle	Bibliothèque universitaire de Droit-Lettres	Pessac	30,72M€*	13,5M€*	7M€	2021
	Restructuration du bâtiment cours de la Marne	Bordeaux-Victoire	4,155M€	2,5M€	4,4M€	2021
	Pôle de vie Carreire	Bordeaux-Carreire	3,185M€	-	3M€	2020
Installations sportives universitaires	Plaine des sports Rocquencourt	Pessac-Gradignan	4,21M€	1,5M€	4,85M€	2022
	Piscine universitaire (phase 3)	Talence	0,22M€	1,5M€	1,5M€	2018
	Halle des sports (phase 3)	Talence	1,35M€	-	1,35M€	2019

*La BU Droit-Lettres de Pessac est incluse dans le contrat-réalisation-maintenance (CRM) de zone "Pessac" des campus de l'Université de Bordeaux et Bordeaux Montaigne. Si les financements de Bordeaux Métropole sont particulièrement ciblés vers la BU, les financements des intérêts de la dotation et de la Région concernent l'ensemble du CRM.

3. Le projet de pôle de vie de campus cours de la Marne à Bordeaux

Projet

Le projet de l'espace de vie de campus cours de la Marne s'inscrit dans une démarche plus large de réorganisation et de rationalisation du patrimoine de l'Université de Bordeaux. En effet, le regroupement de l'ensemble des formations et recherches en santé autour d'un seul et même site, à Bordeaux Carreire sera finalisé en 2018 avec l'ouverture au public du nouveau bâtiment d'Odontologie.

Dès lors, il a été décidé dans le cadre de l'Opération campus Bordeaux de créer dans l'ancien bâtiment d'Odontologie, situé cours de la Marne du site Victoire de l'Université de Bordeaux, un pôle de vie de campus qui sera une vitrine des activités associatives étudiantes et culturelles de l'Université.

Ainsi, le projet de pôle de vie cours de la Marne à Bordeaux permettra de regrouper l'ensemble des associations étudiantes hébergées notamment dans les bâtiments de la rue Broca et d'offrir de nouveaux espaces dédiés à la culture, au sport, à l'enseignement mais également à la documentation avec un espace de travail aux horaires d'ouverture élargis. A la livraison de ce nouvel espace, les bâtiments de la rue Broca feront l'objet d'une transformation et n'accueilleront plus d'activités d'enseignement, de recherche ou de vie de campus de l'Université de Bordeaux (le devenir de cet ensemble patrimonial est encore en réflexion par l'établissement).



Vue aérienne du site universitaire de la Victoire à Bordeaux. On distingue en bas de l'image le périmètre du projet d'espace de vie de campus « Marne ».

La ville de Bordeaux, propriétaire du bâtiment de l'ex-Odontologie (mis à disposition par un transfert de gestion à l'Université) est également étroitement associée aux réflexions sur ce site majeur du centre-ville au travers notamment du secteur de renouvellement urbain [Re]centre dans lequel est inclus ce projet.

Programme

L'opération consiste à restructurer le bâtiment et à créer un amphithéâtre de 400 places avec un espace scénique, en développant le concept de rue traversante entre le cours de la Marne et la rue Gintrac et le cœur de l'îlot universitaire central de la victoire.

Le projet de pôle de vie de campus comprend :

- des locaux d'accueil, de vie étudiante associative et de sociabilité ;
- un amphithéâtre destiné à l'enseignement, à la tenue de colloques et conférences, mais a également une vocation culturelle (projections et spectacles vivants) ;
- des salles de sport et de fitness, gérées par le service des sports de l'Université de Bordeaux qui répondra aux attentes des étudiants du centre-ville (danse, remise en forme, pilate, yoga...) ;
- un centre documentaire pour développer l'offre de la bibliothèque universitaire de Bordeaux en dotant le campus centre-ville d'un centre documentaire de nouvelle génération. Il s'agit en effet de répondre à la très forte demande d'espaces de travail individuels ou en groupe en libre accès permettant un accès facilité aux ressources numériques intra-universitaires ou extérieures. Le Centre documentaire Marne associera donc une offre de prêt et la mise à disposition sur réservation du fonds documentaire présent sur les bibliothèques universitaires des différents campus universitaires livré et récupéré sur le site Marne par un système de navette.

Budget prévisionnel

Le coût total de cette opération est estimé à 12,3 M€ avec une participation de 4,4 M€ de Bordeaux Métropole. Cette subvention d'investissement de la Métropole s'inscrit dans le budget prévisionnel suivant :

DEPENSES	
NATURE	MONTANT HT
1- FRAIS DIVERS	
Etudes diverses (géomètre, référé, fouilles, ...)	523 713,00 €
Frais de consultations	12 000,00 €
Assurance TRC DO	166 875,00 €
Indemnités de concours	53 400,00 €
Frais de mandat de maîtrise d'ouvrage	287 329,00 €
Sous-total	1 043 317,00 €
2- HONORAIRES PRESTATIONS INTELLECTUELLES	
CSPS 0,5 % (Coordination de sécurité et de protection de la santé)	33 375,00 €
Contrôleur technique 0,9 %	60 075,00 €
OPC (Ordonnancement pilotage et coordination)	133 500,00 €
Sous-total	226 950,00 €
3- HONORAIRES MAITRISE D'ŒUVRE	
Honoraires Maître d'œuvre	801 000,00 €
Sous-total	801 000,00 €
4- TRAVAUX	
Travaux base	6 675 000,00 €
Tolérance études 3 %	200 250,00 €
Aléas travaux 10 %	667 500,00 €
Sous-total	7 542 750,00 €
TOTAL OPERATION HT HORS REVISION	9 614 017,00 €
5- REVISIONS	
Révisions	650 000,00 €
Sous-total	650 000,00 €
TOTAL OPERATION HT REVISE	10 264 017,00 €
TVA à 20 % non récupérable	2 052 803,40 €
COUT TDC TTC (Toutes dépenses confondues, Toutes taxes comprises)	12 316 820,40 €

RECETTES	
NATURE	MONTANT
Bordeaux Métropole	4 400 000 €
Région Nouvelle-Aquitaine	2 500 000 €
Emprunt BEI	4 000 000 €
ANR (Agence nationale de la recherche) - Intérêts de la dotation Campus	1 416 820 €
TOTAL	12 316 820 €

Les travaux commenceront à l'automne 2019 pour une livraison prévue en mi-2021, selon le calendrier prévisionnel suivant :

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

VU l'article 5217-2 du Code général des collectivités territoriales, notamment son point 1-I-1°-e),
VU le décret n°2013-805 du 3 septembre 2013 portant création de l'Université de Bordeaux, notamment son article 2,
VU la délibération du 22 octobre 2010 « Vers une nouvelle collaboration entre l'Université, la Région et La Cub »,
VU la délibération du 8 juillet 2016 « Nouvelle convention de site pour l'Opération campus de Bordeaux »,
VU la délibération du 8 juillet 2016 « Stratégie de Bordeaux Métropole en matière d'enseignement supérieur, de recherche et innovation ».

CONSIDERANT QUE la vie de campus, en particulier en matière sportive et culturelle, participe pleinement à l'attractivité de l'université et à la réussite de ses étudiants, ces deux éléments participant au rayonnement européen du territoire de Bordeaux Métropole,

Article 1 : d'attribuer une subvention de 4 400 000 € en faveur de l'Université de Bordeaux pour la réalisation d'un pôle de vie de campus cours de la Marne à Bordeaux.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de financement associée à ce projet de pôle de vie de campus cours de la Marne à Bordeaux et ci-annexée, précisant les conditions de la subvention accordée ainsi que tout acte afférent à la réalisation de cette opération.

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal en cours d'exercice et suivants, chapitre 204, article 204 113, fonction 23, sous réserve du vote des budgets primitifs 2018, 2019, 2020 et 2021.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Ne prend pas part au vote : Madame TOURNEPICHE

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 27 avril 2018

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 18 MAI 2018 PUBLIÉ LE : 18 MAI 2018	Pour expédition conforme, la Vice-présidente, Madame Dominique IRIART
--	---



POLE DE VIE DE CAMPUS COURS DE LA MARNE DE L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX A BORDEAUX

Opération Campus de Bordeaux

CONVENTION DE FINANCEMENT

PRÉAMBULE

Opération campus : éléments généraux

L'Opération campus de Bordeaux vise à rénover et dynamiser les sites universitaires de l'agglomération bordelaise pour créer de véritables lieux de vie et accroître leur visibilité internationale.

Cette opération vise à mettre en place un plan exceptionnel répondant à l'urgence de la situation immobilière des universités françaises, dont certaines n'ont pas été rénovées depuis plus de 50 ans. Il s'agit également de requalifier les campus bordelais afin de les mettre en valeur et de leur donner une identité forte leur permettant de renforcer leur attractivité. L'Opération campus concerne les sites universitaires de Bordeaux-Victoire, Bordeaux-Carreire et Pessac-Talence-Gradignan.

Le projet Opération campus Bordeaux a été à l'origine estimé à 538 M€ (valeur 2008), dont plus de 400 M€ d'investissement financés grâce à :

- la dotation placée de l'État de 475 M€, qui produit des intérêts annuels (gérés par l'Agence nationale de la recherche, ANR) ;
- la participation du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, plafonnée à 200 M€, qui porte sur de l'investissement en direction du patrimoine immobilier universitaire ;
- Bordeaux Métropole, qui s'est engagée à participer aux projets de l'Université de Bordeaux dans le cadre notamment de ses compétences de l'époque à hauteur de 54,6 M€

Ce partenariat a été entériné par la signature entre l'Université de Bordeaux, l'Université Bordeaux Montaigne, la Caisse des dépôts, l'État, la Région et la Métropole, de la convention de site en date du 20 décembre 2010 et actualisée au travers d'une nouvelle convention de site votée en juillet 2016.

Cette nouvelle convention est venue confirmer l'engagement financier de la Métropole au sein de l'Opération campus en matière :

- d'aménagement d'espaces publics, pour un total de 28 M€, les investissements de Bordeaux Métropole visent à :
 - assurer une meilleure perméabilité entre la ville et le campus en développant les activités, les services et les logements familiaux sur les campus ;
 - améliorer la qualité d'accueil des étudiants par la création d'espaces publics de qualité et d'un parc urbain ;
 - développer l'usage des mobilités douces et réduire l'espace occupé par le stationnement automobile sur l'ensemble des sites universitaires ;
 - valoriser et préserver le développement futur des fonctions universitaires, d'enseignement et de recherche des campus (réhabilitation et construction d'immobilier universitaire, préserver des réserves foncières...).
- de vie de campus, pour un total de 23,5 M€, les investissements de Bordeaux Métropole portent sur :
 - des installations sportives (dont le stade nautique) ;
 - la rénovation de la Bibliothèque universitaire de droit et lettres à Pessac ;

- des espaces de vie de campus (dont un bâtiment en centre-ville de Bordeaux accueillant salle de spectacle, de danse, espace de travail en libre accès...).
- d'enseignement supérieur et de recherche, pour un total de 3,1 M€, avec la participation à la démolition et au rachat du foncier de la résidence « Léo Saignat » sur le site de Bordeaux-Carreire pour la construction d'un nouveau bâtiment d'Odontologie et d'un bâtiment destiné à accueillir une partie des laboratoires de l'Université, dit « Bâtiment recherche ».

Objet de la présente convention

Le bâtiment cours de la Marne, libéré de l'unité de formation et de recherche d'Odontologie, va être réhabilité et profondément remanié pour devenir un lieu de vie de campus majeur du site bordelais. Il accueillera les locaux associatifs étudiants actuellement situés dans les bâtiments rue Broca, un nouvel amphithéâtre de grande capacité et multi usages (enseignement, colloques, pièces de théâtre...), des salles de sports (fitness, danse, yoga...) et un centre documentaire nouvelle génération permettant d'offrir des espaces de travail en autonomie sur de très larges horaires d'ouverture, y compris en soirée et les week-ends.

Ce projet, conforme à l'ambition portée par Bordeaux Métropole de soutien à la qualité de vie et d'étude des étudiants ainsi qu'à l'attractivité et au rayonnement de ses sites universitaires est inscrit dans la convention de site de l'Opération campus Bordeaux (signée en 2010 et actualisée en 2017). Sur un coût total estimé à 12,3 M€, la participation de Bordeaux Métropole à ce projet porte sur un montant de 4,4 M€, aux côtés de la région Nouvelle-Aquitaine pour 2,5 M€, d'un recours à l'emprunt souscrit par l'Université de Bordeaux auprès de la Banque européenne d'Investissement (BEI) dans le cadre de l'Opération campus Bordeaux pour 2,4 M€ et de l'Etat via les intérêts de la dotation campus pour 3M€.

CECI ÉTANT EXPOSÉ

ENTRE

BORDEAUX MÉTROPOLE, domiciliée Esplanade Charles-de-Gaulle, 33045 Bordeaux cedex, **représentée par Mme Dominique IRIART**, Vice-présidente de Bordeaux Métropole, dûment habilitée à signer la présente convention par la délibération n°2018/

du Conseil de Métropole du n°.....
 « Opération campus de Bordeaux – Opération campus Bordeaux - participation financière de Bordeaux Métropole à la création d'un pôle de vie de campus à la Victoire (cours de la Marne) à Bordeaux »

ci-après dénommée « la Métropole »

ET

L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX, domiciliée 35, place Pey Berland 33076 Bordeaux cedex, **représentée par M. Manuel TUNON DE LARA**, Président de l'Université de Bordeaux,

ci-après dénommée « l'Université »

IL EST DIT ET CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de préciser les obligations de chaque partie signataire et, plus particulièrement, les modalités de participation de la Métropole au financement du pôle de vie de campus situé cours de la Marne à Bordeaux.

ARTICLE 2 – ENGAGEMENT DE L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX

L'Établissement s'engage à mener l'opération décrite en annexe n° 1, dans le respect des budgets figurant en annexe n° 2 et du calendrier figurant en annexe n° 3.

ARTICLE 3 – MISE EN ŒUVRE DU PROJET

L'Université exerce ses obligations de maître d'ouvrage. L'Université est soumise au Code des marchés publics et à la Loi relative à la maîtrise d'ouvrage publique (loi MOP), les missions des prestataires sont détaillées et les coûts sont identifiés dans les marchés passés par l'Université.

La convention n'apporte aucune dérogation aux règles appliquées pour la comptabilisation des dépenses immobilisées par l'Université pour le projet.

Sous réserve du respect des conditions figurant aux articles 4.2 et 6 de la convention, les dépenses réalisées dans ce cadre, antérieurement à la conclusion de la convention, sont comprises dans l'assiette éligible.

ARTICLE 4 – MODALITÉS FINANCIÈRES

4-1 FINANCEMENT

La subvention consentie par Bordeaux Métropole est plafonnée à 4 400 000 € sur une assiette éligible globale prévisionnelle de 12 316 820 € toutes taxes comprises en coût final du projet, toutes dépenses confondues dans les limites précisées ci-dessous :

- l'Université s'engage à n'inclure dans l'assiette de la subvention que les dépenses effectuées pour la réalisation du projet pendant la durée d'exécution définie à l'article 6 de la présente convention ;
- la subvention est réduite proportionnellement lorsque les dépenses sont inférieures à l'assiette éligible définie ci-dessus ;
- l'affectation de la subvention est définie par les articles 1 et 2 de la convention.

Pour contribuer au financement du projet visé à l'article 1, la Métropole s'engage à verser une subvention d'un montant de 4 400 000 € dans le cadre du budget prévisionnel ci-après :

DEPENSES	
NATURE	MONTANT HT
1- FRAIS DIVERS	
Etudes diverses (géomètre, référé, fouilles, ...)	523 713,00 €
Frais de consultations	12 000,00 €
Assurance tous risques chantier – dommages ouvrage (TRC DO)	166 875,00 €
Indemnités de concours	53 400,00 €
Frais de mandat de maîtrise d'ouvrage	287 329,00 €
Sous-total	1 043 317,00 €
2- HONORAIRES PRESTATIONS INTELLECTUELLES	
Coordonnateur de sécurité et protection de la santé (CSPS) 0,5 %	33 375,00 €
Contrôleur technique 0,9 %	60 075,00 €
Ordonnancement pilotage coordination (OPC)	133 500,00 €
Sous-total	226 950,00 €
3- HONORAIRES MAITRISE D'ŒUVRE	
Honoraires Maître d'œuvre	801 000,00 €
Sous-total	801 000,00 €
4- TRAVAUX	
Travaux base	6 675 000,00 €
Tolérance études 3 %	200 250,00 €
Aléas travaux 10 %	667 500,00 €
Sous-total	7 542 750,00 €
TOTAL OPERATION HT HORS REVISION	9 614 017,00 €
5- REVISIONS	
Révisions	650 000,00 €
Sous-total	650 000,00 €
TOTAL OPERATION HT REVISE	10 264 017,00 €
TVA à 20 % non récupérable	2 052 803,40 €
COUT TDC TTC	12 316 820,40 €

RECETTES	
NATURE	MONTANT
Bordeaux Métropole	4 400 000 €
Région Nouvelle-Aquitaine	2 500 000 €
Emprunt Banque européenne d'investissements	4 000 000 €
Agence nationale recherche (ANR) - Intérêts de la dotation Campus	1 416 820 €
TOTAL	12 316 820 €

Cette subvention est forfaitaire et non révisable à la hausse.

Au contraire, si le montant définitif de cette opération s'avérait inférieur au budget prévisionnel, la subvention serait réduite au prorata du montant des dépenses effectivement réalisées. Cette réduction interviendrait lors du paiement du solde de la subvention.

4-2 MODALITÉS DE VERSEMENT

Respectant le principe de comptabilisation des immobilisations en cours, les versements constituent des acomptes jusqu'à l'incorporation définitive des travaux en immobilisation.

Les demandes de paiement sont adressées à Bordeaux Métropole par l'Université dans les conditions figurant dans le récapitulatif ci-dessous :

a) Premier versement

Le premier versement, à hauteur de 20 % de la subvention accordée, s'effectuera à la signature de la présente convention, après réception par Bordeaux Métropole d'une demande de paiement émanant de l'Université et d'un relevé d'identité bancaire.

b) Versement intermédiaire 1

Le versement intermédiaire 1, de 30 % de la subvention accordée, s'effectuera après réception par Bordeaux Métropole d'une demande de paiement émanant de l'Université accompagnée :

- d'une copie de l'ordre de service de démarrage des travaux (défini par le cahier des clauses administratives générales (CCAG) travaux approuvés par arrêté du 8 septembre 2009)
- d'un relevé d'identité bancaire.

c) Versement intermédiaire 2

Le versement intermédiaire 2, représentera 30 % de la subvention accordée, s'effectuera après réception par Bordeaux Métropole d'une demande de paiement émanant de l'Université de Bordeaux accompagnée :

- d'un état récapitulatif des paiements rattachés aux engagements contractuels démontrant que 50 % des travaux ont été réalisés et payés, daté et signé par le représentant légal de l'Université et visé par son agent comptable ;
- d'un relevé d'identité bancaire.

d) Versement du solde

La demande de paiement pour solde sera accompagnée des pièces suivantes :

- copie du procès-verbal de réception des travaux, avec ou sans réserve, signé par le représentant légal de l'Université ;
- état récapitulatif final des paiements rattachés aux engagements contractuels, daté et signé par le représentant légal de l'Université et visé par son agent comptable ;
- un relevé d'identité bancaire.

4-3 SUIVI ET CONTRÔLE FINANCIERS

De manière à optimiser leurs gestions budgétaires, l'Université et Bordeaux Métropole conviennent de se réunir pour actualiser leurs informations sur l'avancement de l'opération visée par la convention, pendant sa durée, deux fois par an.

L'Université établit et tient en permanence à jour un calendrier de prévision et de réalisation assorti des éléments financiers reprenant les dispositions des contrats passés pour la réalisation du projet. Ce calendrier est l'outil de suivi accepté par l'Université et la Métropole.

L'Université se soumet à tout contrôle technique et financier de Bordeaux Métropole ou de tiers que celle-ci aura accrédité pour cette mission. L'Université s'engage à donner toutes facilités pour l'exercice de ce contrôle, notamment pour les vérifications sur pièces et dans ses locaux.

Si, dans un délai de neuf mois suivant la réception des travaux, l'Université n'est pas en mesure de produire les pièces demandées pour le paiement du solde, visées à l'article 4.2 ci-dessus, les versements perçus deviennent immédiatement remboursables à la Métropole.

ARTICLE 5 - PROPRIÉTÉ DES ÉTUDES, ÉVALUATION ET COMMUNICATION

5-1 PROPRIÉTÉ DES ÉTUDES

L'Université a, seule, la qualité de maître d'ouvrage du projet et bénéficie seule des droits liés aux contrats qu'elle conclut à ce titre.

5-2 COMMUNICATION

L'Université s'engage à mentionner le soutien apporté par la Métropole et à faire figurer le logo de la Métropole sur les documents destinés au public dans le cadre de la réalisation de l'équipement considéré.

Elle s'engage par ailleurs, à ce que les relations qu'elle pourra développer en direction de partenaires privés ou publics, dans le cadre d'opérations de mécénat ou de parrainage, ne puissent en aucune manière porter atteinte à l'image de la Métropole ou laisser entendre, sauf autorisation expresse de sa part, que la Métropole apporte sa caution ou son soutien à ce partenaire.

ARTICLE 6 - DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention prendra fin à la date limite de production des pièces justificatives exigées pour le versement du solde, à produire par le bénéficiaire dans l'année suivant la date de réception des travaux, soit le 31 décembre 2022 au plus tard.

À défaut, le bénéficiaire sera réputé renoncer à percevoir la subvention.

ARTICLE 7 - REVERSEMENT – RÉSILIATION

7-1 MODIFICATIONS

Aucun document postérieur, ni aucune modification de la convention, quelle qu'en soit la forme, ne produira d'effet entre Bordeaux Métropole et l'Université sans prendre la forme d'un avenant dûment daté et signé entre elles.

7-2 NULLITÉ

Si une des stipulations de la convention s'avérait nulle au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision administrative ou judiciaire devenue définitive, elle serait alors réputée non écrite, sans pour autant entraîner la nullité de la convention ni altérer la validité des autres stipulations.

7-3 RENONCIATION

Le fait que l'une ou l'autre des parties ne revendique pas l'application d'une clause quelconque de la convention ou acquiesce de son inexécution, que ce soit de manière permanente ou temporaire, ne pourra être interprété comme une renonciation par cette partie aux droits qui découlent pour elle de ladite clause.

7-4 ÉLECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution de la convention, Bordeaux Métropole et l'Université font élection de domicile respectivement aux adresses figurant en tête des présentes.

7-5 RÉGLEMENT DES LITIGES

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera porté devant les tribunaux compétents de la juridiction de Bordeaux.

FAIT À BORDEAUX, en deux exemplaires originaux, le

Le Président de l'Université de Bordeaux

La Vice-présidente de Bordeaux Métropole

Manuel TUNON DE LARA

Dominique IRIART

Annexe n° 1 – Description de l'opération

Le projet porte sur la transformation du bâtiment situé 16 à 20 cours de la Marne, sur le campus Victoire à Bordeaux, en un pôle « vie de campus ».

Le bâtiment est situé au centre de Bordeaux, dans le périmètre du campus Victoire, à proximité de la place du même nom.



Le campus « Victoire » regroupe plusieurs espaces géographiques. Le plus important étant celui dit « Victoire », anciennement dédié aux facultés de médecine et de pharmacie et aujourd'hui consacré aux filières Sciences humaines et sociales. Joutant celui-ci, se trouvent les espaces Broca d'une part, occupés par des activités associatives étudiantes et des salles de formation et Marne d'autre part, actuellement occupé par l'Unité de formation d'Odontologie qui sera transférée sur le Campus Carreire en 2018.

L'espace « Broca » accueille un amphithéâtre de 500 places, des locaux d'enseignement dont l'institut de psychomotricité, des locaux de pratiques sportives gérés par le Service universitaire d'activités physiques et sportives (SUAPS) et est utilisé par les étudiants, le personnel et l'Office aquitain de recherches, d'études, d'information et de liaison sur les problèmes des personnes âgées (OAREIL), des locaux d'associations et de vie étudiantes.

Au terme de l'opération « Pôle vie de campus » concernant le bâtiment Marne, les bâtiments situés rue Broca ne seront plus utilisés par l'université pour les activités d'enseignement.

L'espace « central », lieu historique du XIX^{ème} siècle des facultés de médecine et de pharmacie avant leur transfert vers le campus Carreire, abrite actuellement le Collège des Sciences de l'Homme, ainsi que divers services ou antennes des services transversaux de

l'université : Bureau de la vie étudiante, Service culture, service technique du patrimoine... ainsi que le Musée d'ethnographie de l'université de Bordeaux.

La cour intérieure (cour Leyteire) a été réaménagée en juillet 2012 dans le cadre du programme Opération campus. Différents jardins thématiques occupent les zones et alcôves de la cour, en fonction de leur orientation et de leur ensoleillement. Cette cour s'inscrit dans la trame urbaine avec des axes de circulation clairement ouverts sur la ville et accessibles au public.

Le bâtiment Marne

Le bâtiment Marne, immeuble de 4 niveaux, comprend 5050m² (Surface hors œuvre nette (SHON)) et abrite l'Unité de formation et de recherche (UFR) d'odontologie ainsi que le Centre national des Arts et Métiers. Il a été construit en 1953 et appartient à la ville de Bordeaux. Une convention de transfert de gestion a été signée entre la ville et l'Etat en mai 1999. Une partie mineure de l'emprise est propriété de l'état.

UNIVERSITÉ DE BORDEAUX : bâtiment Marne

Site universitaire campus Victoire-Centre ville
16-20, cours de la Marne - 33000 BORDEAUX



URBANISME

Références cadastrales	Parcelle principale : DC 15 Parcelle secondaire : DC 371	Statut juridique	Propriété de la Ville de Bordeaux parcelle principale, Convention de transfert de gestion > UBX, Propriété Etat parcelle secondaire
Surface terrain	Parcelle principale : 1 897 m ² Parcelle secondaire : 242 m ² 2 139 m ²	PLU	ZONE UR Urbanisme recensé
Emprise au sol	Environ 1 400 m ² , soit 65%	Servitudes	MH - PPMH divers monuments Isolation acoustique voies bruyantes (Marne, Victoire) Hors zone PPR

BÂTIMENT

Date de construction	1953	Composition	1 bâtiment principal en U 1 bâtiment secondaire accolé 1 bâtiment annexe sur cour
Restructuration lourde	Opération mise en conformité et sécurité SSI en cours	Superstructure	Étagement des bâtiments et ailes de RDC à R+3
Classement ERP	Type RW - 3e catégorie	Infrastructure	1 sous-sol complet sous bâtiment principal et secondaire
Commission de sécurité Avis	02.12.2014 FAVORABLE avec prescriptions	Stationnement	Accès véhicules possibles dans cour intérieur

SURFACES

	SS	0	1	2	3	Combles	TOTAL
SUN	0 m ²	538 m ²	466 m ²	651 m ²	389 m ²	0 m ²	2 044 m ²
SUB	171 m ²	1 134 m ²	954 m ²	979 m ²	489 m ²	0 m ²	3 727 m ²
SP	871 m ²	1 203 m ²	1 046 m ²	1 071 m ²	532 m ²	367 m ²	5 090 m ²
		SP/SUN 2,49		SP/SUB 1,37		SHON	

OBSERVATION

Relevé de surfaces estimation sur la base des éléments diagnostics ATHEGRAM.

Le bâtiment Marne comprend quelques éléments remarquables, notamment une belle bibliothèque et une peinture murale d'André Lothe (1957) de type art nouveau décoratif illustrant la faculté de médecine à Bordeaux.

Le bâtiment Marne présente une architecture moderniste sobre, globalement très homogène et représentative de la période des années 50.

Difficultés et inadaptations des locaux actuels

Un diagnostic technique du bâtiment Marne réalisé en mars 2016 a mis en avant des non-conformités et la vétusté du bâtiment. Quelques exemples ci-dessous :

Sécurité incendie

L'établissement présente de nombreuses non-conformités règlementaires vis-à-vis de la sécurité incendie avec notamment une forte nécessité d'une reprise du cloisonnement des locaux et des circulations et du compartimentage incendie de l'établissement.

Accessibilité aux personnes handicapées

L'accessibilité aux personnes à mobilité réduite n'est pas correctement assurée. La principale difficulté résidera dans la prise en compte de l'accessibilité des Personnes souffrant de handicaps (PSH) dans un contexte où le niveau de référence (niveau 0) du bâtiment est plus haut que le niveau de l'espace public avec très peu de dégagement possible sur ce dernier (trottoir très peu large sur le cours de la Marne).

La problématique du handicap fait l'objet d'une mission spécifique au sein de l'université de Bordeaux et se matérialise par un service relais auprès de la communauté universitaire : le service PHASE (Public handicapés, artistes, sportifs, étudiants). Dans cette optique, la stratégie universitaire s'est traduite par l'adoption d'un schéma directeur handicap. Le service Phase est associé à la mise en œuvre opérationnelle des projets de l'Opération campus. Il veille au respect du schéma directeur.

Amiante

Les travaux envisagés devront tenir compte de la présence d'amiante.

Confort thermique

L'absence d'isolation et des menuiseries métalliques avec des remplissages simple-vitrage nuisent très fortement à la performance thermique de l'établissement. Sur la base des consommations relevées, le bâtiment se présente comme relativement peu énergivore pour sa fonction. Néanmoins le confort ressenti est très médiocre (parois froides et traitement thermique médiocre).

Dans le cadre de l'opération, les parties de bâtiments existantes et conservées devront faire l'objet d'un ravalement de façade, d'une révision de la toiture, de la mise en œuvre d'une isolation thermique en façade et en toiture, d'un remplacement des menuiseries extérieures, remplacement des réseaux et équipements techniques d'un curetage total et remplacement des éléments de second-œuvre.

Les objectifs de l'opération

La genèse de l'opération répond à des objectifs intrinsèques liés au développement de services, à la cohésion et à l'image de l'université de Bordeaux, aujourd'hui unifiée. Cette opération répond également à des objectifs contextuels permettant l'évolution de l'organisation du campus centre-ville et la rationalisation du patrimoine universitaire. Il s'agit de :

- permettre le développement de services pour les étudiants, gérés en partie par eux, qui complètent les services de base liés directement à leur scolarité ; ces services doivent avoir pour ambition d'être la vitrine de l'université de Bordeaux pour la vie étudiante et d'être complémentaires des services offerts par chaque collègue ;
- développer les espaces et moments de sociabilité, convivialité, partage et participer à développer l'animation, la vie du campus et son intégration au cœur de « la cité » ;
- contribuer aux interactions entre la ville et l'université, par le croisement des publics et les mutualisations, quand elles sont pertinentes, notamment à travers le développement de l'offre culturelle et son ouverture à des publics élargis ;
- permettre la fermeture de la bibliothèque du cours Alsace Lorraine à Bordeaux, en en faisant évoluer les services offerts tant en termes de places de travail qu'en matière d'innovation par la conception d'un véritable centre documentaire numérique, vitrine de l'université de Bordeaux sur ce thème et proposant des espaces de travail en autonomie novateurs et flexibles sur des plages horaires élargies ;
- contribuer à la libération des bâtiments Broca 1, 2, 3, 4 en transférant les espaces des associations et de vie étudiante et les espaces sports et fitness, mais également en répondant aux besoins en matière d'enseignement liés à la suppression de l'amphithéâtre 500 sur Broca. Il s'agit d'intégrer un équipement dont la jauge soit la plus importante possible et différente des jauges existantes sur le site central dont les 10 amphithéâtres sont utilisés à 90 % de leur capacité sur les heures d'enseignement. Le choix programmatique propose une jauge de 400 places ;
- réfléchir et anticiper les moyens et besoins en exploitation de ces nouveaux espaces : moyens humains, gestion de plages horaires élargies, polyvalence des usages et des publics, forte maîtrise des coûts d'exploitation et de maintenance.

Le programme

L'opération consistera à restructurer le bâtiment et à créer un amphithéâtre de 400 places avec un espace scénique, en développant le concept de « rue traversante » entre le cours de la Marne et la rue Gintrac et le cœur de l'îlot universitaire central de la victoire.

Le bâtiment accueillera un pôle « vie de campus » comprenant :

- des locaux d'accueil, de vie étudiante associative et de sociabilité

Ces locaux constitueront le cœur du pôle de vie de campus. Ils regroupent à la fois les espaces et fonctions d'accueil, d'information, les espaces associatifs étudiants, les espaces de rencontres, de sociabilité, de vie étudiante et culturelle.

- l'amphithéâtre

D'une capacité de 400 places et jusqu'à 6 intervenants/ conférenciers, cet amphithéâtre sera destiné à l'enseignement, à la tenue de colloques et conférences, mais aura également une vocation culturelle (projections et spectacles vivants). Il sera doté d'un espace scénique prééquipé. Cet espace offrira un cadre de scène d'une ouverture de 16 m de largeur, 12,5 m de profondeur et 7 m de hauteur sous gril afin de disposer d'un amphithéâtre polyvalent. Sont prévus des loges, une salle de catering (repos des troupes d'artistes) et un local de stockage du matériel.

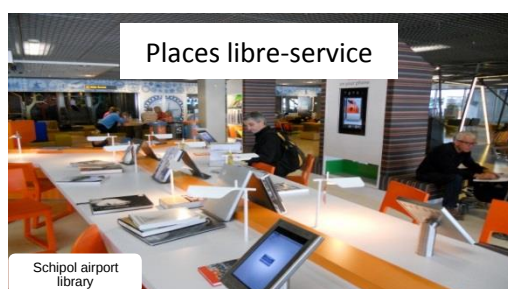
– les équipements sportifs

L'espace sportif / fitness permettra de remplacer et développer les espaces de sports et de fitness qui seront supprimés dans le bâtiment Broca. Cet espace sportif sera géré par le Service des sports et répondra aux attentes prioritaires des étudiants en centre-ville. Deux salles de sports polyvalentes sont prévues dont l'une sera prioritairement orientée sur la pratique de la danse et la seconde sur le fitness et la remise en forme, pilates, yoga, ...

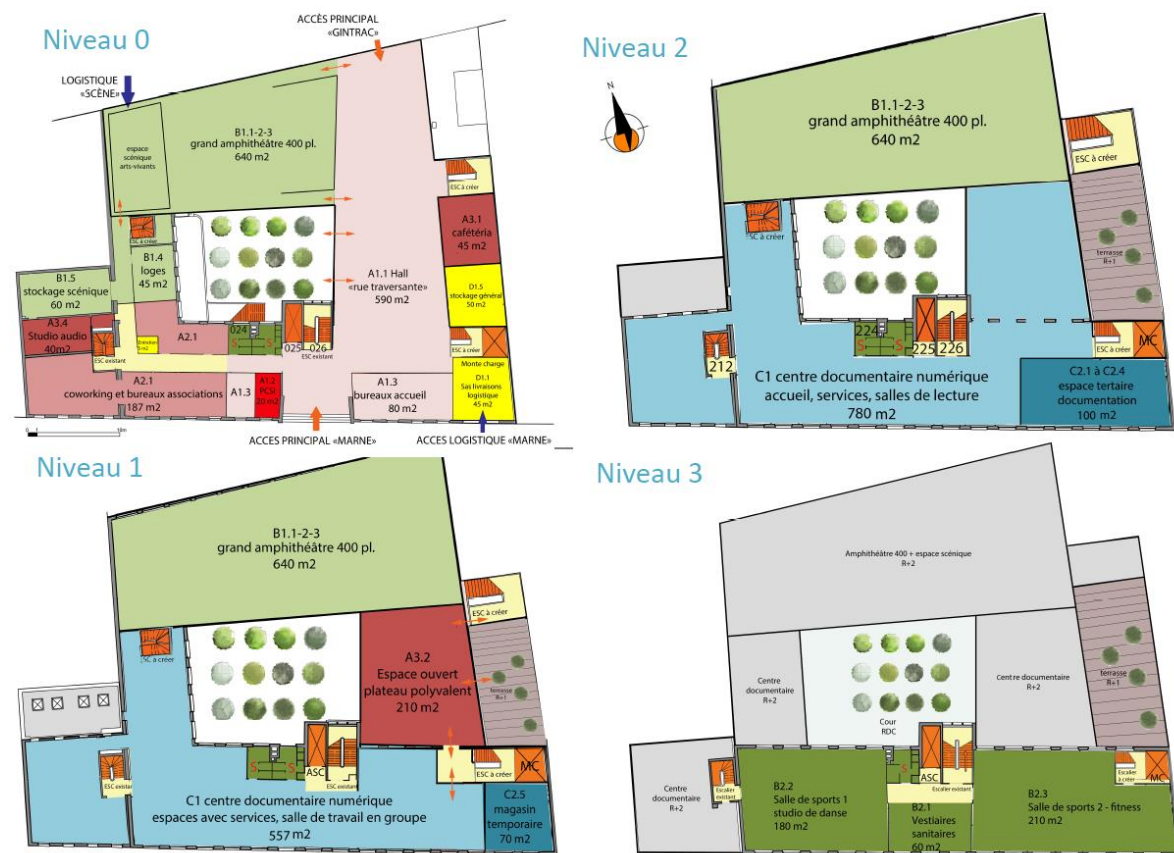
– le centre documentaire

Il permettra de développer l'offre de la Bibliothèque Universitaire de Bordeaux en dotant le campus centre-ville d'un centre documentaire de nouvelle génération. Il s'agit en effet de répondre à la très forte demande d'espaces de travail individuels ou en groupe en libre-service permettant un accès facilité aux ressources numériques intra-universitaires ou extérieures. Le Centre documentaire Marne associera donc une offre de prêt en accès libre ou sur réservation et la mise à disposition sur réservation du fonds documentaire présent sur les bibliothèques universitaires des différents campus livrés et récupérés sur le site Marne par un système de "navettes".

Le centre documentaire Marne complètera et diversifiera l'offre de la bibliothèque Victoire dans l'îlot central et permettra la fermeture de la bibliothèque du Cours Alsace-Lorraine.



Plans des niveaux « faisabilité »



Les réponses attendues en termes de choix constructifs, techniques et de traitement de l'espace devront tous concourir à garantir l'évolutivité fonctionnelle des différentes catégories de locaux et d'espaces proposés et faciliter toutes opérations ultérieures de réaménagement partiel.

Le bâtiment Marne se situe dans le périmètre de protection de plusieurs bâtiments historiques. En conséquence, il sera nécessaire de respecter l'intégrité architecturale de la façade actuelle sur le cours de la Marne. Au-delà de ce contexte, le projet architectural devra malgré tout répondre à l'objectif d'ouverture de l'équipement sur la ville...

Par ailleurs, il sera pris en considération les priorités régionales qui mettent l'accent sur le choix des matériaux, la performance énergétique et la maîtrise des consommations des ressources, la maintenance et la pérennité des performances et la qualité générale de l'air.

De même, sont intégrées au programme les priorités du schéma directeur eau – énergie de l'Université lancé en septembre 2015.

Les priorités sont les suivantes :

- la réduction massive des émissions de Gaz à Effet de Serre ;
- la maîtrise de la facture énergétique ;
- la préservation de la ressource en eau.

Le montage opérationnel

Il est prévu d'avoir recours à une procédure de marchés publics dans le cadre de la loi de Maîtrise d'ouvrage publique (MOP). La maîtrise d'ouvrage est exercée par l'Université de Bordeaux qui la délèguera à sa filiale, la Société de réalisation immobilière et d'aménagement (SRIA).

L'exploitation-maintenance du bâtiment

Les objectifs à atteindre pour l'université de Bordeaux, en matière d'exploitation, maintenance et Gros entretien renouvellement (GER) sont les suivants :

- garantir les conditions techniques optimales à la réalisation des activités d'enseignement et de recherche au sein du bâtiment ;
- assurer les meilleures conditions de confort, d'hygiène et de sécurité, pour le personnel et le public accueilli ;
- garantir la durabilité et les performances de fonctionnement des installations et des équipements ;
- garantir la pérennité du patrimoine technique dans son ensemble ;
- garantir une capacité de mobilisation pour toute situation d'urgence ou de crise ;
- le budget de GER est estimé à 142 500€ HT par an soit 30 € par m², financé sur les intérêts de la dotation Campus.

Annexe n° 2 – Budget prévisionnel et plan de financement

DEPENSES	
NATURE	MONTANT HT
1- FRAIS DIVERS	
Etudes diverses (géomètre, référé, fouilles, ...)	523 713,00 €
Frais de consultations	12 000,00 €
Assurance tous risques chantier – dommages ouvrage (TRC DO)	166 875,00 €
Indemnités de concours	53 400,00 €
Frais de mandat de maîtrise d'ouvrage	287 329,00 €
Sous-total	1 043 317,00 €
2- HONORAIRES PRESTATIONS INTELLECTUELLES	
Coordonnateur de sécurité et protection de la santé (CSPS) 0,5 %	33 375,00 €
Contrôleur technique 0,9 %	60 075,00 €
Ordonnancement pilotage coordination (OPC)	133 500,00 €
Sous-total	226 950,00 €
3- HONORAIRES MAITRISE D'ŒUVRE	
Honoraires Maître d'œuvre	801 000,00 €
Sous-total	801 000,00 €
4- TRAVAUX	
Travaux base	6 675 000,00 €
Tolérance études 3 %	200 250,00 €
Aléas travaux 10 %	667 500,00 €
Sous-total	7 542 750,00 €
TOTAL OPERATION HT HORS REVISION	9 614 017,00 €
5- REVISIONS	
Révisions	650 000,00 €
Sous-total	650 000,00 €
TOTAL OPERATION HT REVISE	10 264 017,00 €
TVA à 20 % non récupérable	2 052 803,40 €
COUT TDC TTC	12 316 820,40 €

RECETTES	
NATURE	MONTANT
Bordeaux Métropole	4 400 000 €
Région Nouvelle-Aquitaine	2 500 000 €
Emprunt Banque européenne d'investissements	4 000 000 €
Agence nationale recherche (ANR) - Intérêts de la dotation Campus	1 416 820 €
TOTAL	12 316 820 €

Annexe n° 3 – Calendrier et échéancier prévisionnels

IMMOBILIER	2017					2018					2019					2020					2021																	
	juil	août	sep	oct	nov	déc	janv	fév	mars	avril	mai	juin	juil	août	sep	oct	nov	déc	janv	fév	mars	avril	mai	juin	juil	août	sep	oct	nov	déc	janv	fév	mars	avril	mai	juin	juil	
Restructuration pôle vie de campus Marne (UB Victoire)			Expertise					Concours MOE																													R	

Versement	Date prévisionnelle	Montant
1 ^{er} versement	Mai 2018	880 000 €
Versement intermédiaire 1	Novembre 2019	1 320 000 €
Versement intermédiaire 2	Septembre 2020	1 320 000 €
Solde	Juin 2021	880 000 €
TOTAL		4 400 000 €